

**Syndicat Mixte du
Pays du Chinonais**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres : 20

L'an deux mille vingt-six,
Le 19 février à 17h00

En Exercice : 20
Présents : 12
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle de
réunion de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne

Date de convocation : 06/02/2026

Présents : Gilles MORTIER – Denis FOUCHE – Didier GODOY – Denis
MOUTARDIER – Claude BORDIER – Vincent NAULET – Christian
PIMBERT – Serge MOREAU – Thierry BRUNET – Florence BOULLIER –
Aurélie ROCHER – Michel CHAMPIGNY

Absents excusés avec procuration :

Jean Luc DUPONT donne son pouvoir à Denis FOUCHE
Christophe BAUDRY donne son pouvoir à Gilles MORTIER

Absents excusés : Sophie LAGREE – Pascal BLANCHARD – Francis
DESBOURDES – Laurent RAINEAU – Etienne MARTEGOUTTE – Isabelle
RAIMOND-PAVERO

OBJET :

**Délibération portant
approbation du Compte
Financier Unique (CFU)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du 11.09.2025 portant sur l'expérimentation du Compte
Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des
Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du
23.01.2026 ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année
2025 du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat Mixte du Pays du
Chinonais ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte
de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires
régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la
situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des
résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des
contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,
permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données
de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en
amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Après présentation du Président et

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 037-253752968-20260219-2026_04-DE



Le Comité Syndical :

Après que le Président se soit retiré, et que Monsieur ait été nommé président de séance,

- Adopte le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président

Gilles MORTIER

Le Président